

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 mars 2023

N° 008-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 11
Procurations : 4
Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

23 janvier 2023,
Affichée et mise en ligne :
le 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, LEJEUNE, GOURNET, STIENNE

Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B., JACOB, SIMON

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme EMON
Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB
Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET
Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absente excusée : Mme POUPONNEAU

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme EMON.

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 est approuvé.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5)

Sur proposition de Monsieur le Maire et sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 mars 2023,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2023 le résultat comme suit :

Compte 1068 :	166 308.87 €
Compte R002 :	322 223.05 €
Compte D001 :	166 308.87 €

La secrétaire de séance,

Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 29 mars 2023
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 29 mars 2023
de la publication le 29 mars 2023
Mise en ligne site internet le 29 mars 2023